

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS AU SEIN DU SERVICE
DES RELATIONS USAGERS**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,I,1° ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT qu'en vertu de la disposition susvisée de la loi du 26 janvier 1984 les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est temporairement nécessaire de renforcer les effectifs du service relations usagers ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer deux emplois non permanents ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/08/21
Accusé réception le	13/08/21
Numéro de l'acte	DC2021/656
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126782-AU-1-1

DECIDE

ARTICLE 1 : Les deux emplois non permanents suivant sont créés pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein du service relations usagers, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération calculée sur la base de :
Agent administratif	Adjoint administratif territorial	Services relations usagers	2 postes à temps complet (37h30 hebdomadaires)	3 mois (renouvelables)	Indice brut 354 (correspondant au 1 ^{er} échelon de la grille des adjoints administratifs territoriaux)

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 13 août 2021.

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,



Signé
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/08/21
Accusé réception le	13/08/21
Numéro de l'acte	DC2021/656
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126782-AU-1-1

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/08/21
Accusé réception le	13/08/21
Numéro de l'acte	DC2021/656
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126782-AU-1-1